



Délibération n° 2026-35

Conseil Municipal du 28 avril 2026

DIRECTION DES FINANCES

Domaine de compétence :  
7.1 – Décisions Budgétaires

Le Mardi Vingt Huit Avril, deux mille vingt six à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :  
14/04/2026

Membres présents : 31

Membres ayant donné pouvoir : 1

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 05/05/2026

**Présents :** Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Madame Loëtitia PHILIPPOT, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER **Adjoints,** Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Bérénice ROUX, Monsieur Serge MATHIAS, Madame Nathalie BONVOISIN, Monsieur Emmanuel LEPRETRE, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY, Monsieur Franck CAUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER, Madame Brigitte DHALENNE et Monsieur Dominique RAMET, **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Franck CAUX à Monsieur Franck TINDILLER.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 33

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie TILLIER

Objet : **Tous les Budgets**

- Actualisation du Règlement Budgétaire et Financier

Rapporteur : Régis LEPRETRE, Adjoint Finances

Synthèse de la délibération :

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°3 en date du 16 mars 2022 portant adoption initiale du Règlement Budgétaire et Financier suite au passage à la nomenclature M57 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée au Budget Principal ainsi qu'aux budgets annexes Maréis et Office Municipal de Tourisme ;

**Considérant,**

Que le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) formalise les règles de gestion et les procédures applicables à l'ensemble des acteurs du cycle budgétaire de la collectivité ;

L'intérêt de maintenir un document unique décrivant avec exactitude les procédures de la collectivité afin d'en assurer le suivi rigoureux ;

La nécessité d'actualiser les dispositions dudit règlement pour l'exercice 2026 afin de tenir compte des évolutions réglementaires et organisationnelles de la Ville d'Étaples-sur-mer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'adopter** la mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 05 Mai 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Sébastien BAILLET



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.